

Document éducatif du conseiller

Assurance vie entière avec participation Équimax^{MD}

Les Participations

Ce document éducatif de questions et réponses vous fournit davantage de renseignements au sujet de notre révision du barème des participations 2024.

En particulier :

- Les éléments essentiels du processus visant à déterminer le barème des participations
- Des précisions au sujet du compte des contrats avec participation
- Les renseignements de la concurrence
- Les avantages de faire affaire avec une compagnie mutuelle

Voici ce que vous devez savoir à propos des participations :

- Elles ne sont pas garanties.
- Elles sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration.
- Elles peuvent être assujetties à l'impôt.
- Elles varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation et des résultats techniques d'autres facteurs. Ces autres facteurs sont la mortalité, les frais, la déchéance, les réclamations, les impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation.

Note : Nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer de l'exactitude des renseignements du présent document. L'exactitude n'est pas garantie. Le contrat d'assurance prévaut dans tous les cas. Pour de plus amples renseignements au sujet des données de la concurrence que nous présentons dans le présent document, nous vous invitons à communiquer directement avec le concurrent en question.

Vous avez besoin de plus amples renseignements?

- Le [Guide du conseiller sur l'administration du produit Équimax](#) sous l'onglet Ressources de l'assurance vie entière sur le site RéseauÉquitable^{MC} comporte des renseignements sur les régimes Bâtitseur de patrimoine Équimax^{MD} et Accumulateur de capital Équimax^{MD}.
- Le document [Comprendre l'assurance vie entière avec participation](#) (n° 1038FR) comporte des renseignements sur les éléments d'actif du compte des contrats avec participation et les participations. Il fournit aussi une explication sur l'incidence d'un changement apporté au barème des participations sur un contrat.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec votre grossiste. Ils seront heureux de vous aider.

Les participations liées à l'assurance vie avec participation – faits fondamentaux

Les participations représentent la part des bénéfices d'une ou d'un titulaire de contrat du compte des contrats avec participation. La participation consiste en une somme en dollars versée au titre du contrat à l'anniversaire contractuel. La façon dont les participations influencent le contrat dépend du mode d'affectation des participations que la cliente ou le client choisit. Les participations peuvent faire augmenter la valeur de rachat et la prestation de décès du contrat, aider à payer les primes ou fournir un revenu au comptant.

Les participations ne sont pas garanties. Elles peuvent changer, mais ne seront jamais négatives. Toutes les participations que la cliente ou le client reçoit avant qu'un changement ne soit apporté au barème des participations leur appartiennent. Les participations reçues ne seront pas touchées par les changements apportés au barème des participations de quelque manière que ce soit.

Table of Contents

Barème des participations de 2024 et 2025	3
1. Quelle est la solidité financière de l'Équitable et dans quelle mesure est-elle bien outillée pour remplir ses obligations envers les titulaires de contrat?	3
2. Comment le contexte de taux d'intérêt influence-t-il le barème des participations?	3
3. Y a-t-il des modifications importantes apportées au barème des participations de l'assurance vie entière avec participation de l'Équitable à compter du 1 ^{er} juillet 2024?	3
4. Y a-t-il des modifications apportées au taux d'intérêt sur l'avance sur contrat?.....	4
5. Y a-t-il un changement de taux d'intérêt pour les participations laissées en dépôt auprès de l'Équitable?	4
À propos des participations	4
6. Comment détermine-t-on le barème des participations?	4
7. Est-il possible que l'Équitable ne verse aucune participation?	4
Taux d'intérêt du barème des participations	5
8. Qu'est-ce que le taux d'intérêt du barème des participations?	5
9. Quels sont les facteurs qui influencent un changement du taux d'intérêt du barème des participations? 5	
10. Le taux d'intérêt du barème des participations est-il le même que le taux de rendement du compte des contrats avec participation?	5
11. Le taux d'intérêt du barème des participations est-il le même que le taux de rendement au titre du contrat?	6
12. Le taux d'intérêt du barème des participations de l'Équitable est-il comparable à celui des autres sociétés d'assurance?.....	6
Taille du compte des contrats avec participation	7
13. Combien de titulaires de contrat avec participation l'Équitable compte-t-elle?.....	7
14. Devrais-je me préoccuper du fait que l'Équitable ne soit pas une aussi grande entreprise que le sont les autres concurrents?	7
15. Qu'advierait-il du compte si l'Équitable devait faire face à une demande de réclamation importante?	7
16. Qu'advierait-il du compte s'il advenait un ralentissement important des marchés?	7
17. Le taux d'intérêt du compte de contrat des participations de l'Équitable est-il comparable à celui des autres sociétés d'assurance?	8
Placements dans le compte des contrats avec participation	8
18. Est-il possible de me fournir un aperçu de votre portefeuille de placements privés?	8
19. Est-il possible de me fournir un aperçu de votre portefeuille de placements immobiliers?.....	9
20. À quoi ressemble la participation sur le marché des actions?	9
Statut de mutuelle	9
21. En qui consiste l'excédent?	9
22. Que gagne-t-on à souscrire un contrat avec participation auprès d'une société mutuelle?	9

Questions et réponses

Barème des participations de 2024 et 2025

1. Quelle est la solidité financière de l'Équitable et dans quelle mesure est-elle bien outillée pour remplir ses obligations envers les titulaires de contrat?

Nous sommes solides sur le plan financier. Nous sommes certains de pouvoir remplir nos obligations envers nos titulaires de contrat.

Il existe une mesure appelée « ratio du Test de suffisance du capital (TSAV) ». Elle compte parmi les mesures qu'utilise le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour évaluer la solidité financière d'une société d'assurance. Lorsqu'une compagnie présente un ratio du TSAV robuste, cela signifie qu'elle est solide sur le plan financier. Elle est donc en mesure de remplir ses obligations envers ses titulaires de contrat.

Depuis le 31 décembre 2023, notre ratio du TSAV total est un ratio solide de 172 %. Il est bien au-dessus de la cible exigée par le BSIF de 100 %. Ce ratio solide atteste que l'Équitable est bien capitalisée pour tenir ses promesses envers ses clients aujourd'hui et à l'avenir.

2. Comment le contexte de taux d'intérêt influence-t-il le barème des participations?

L'évolution des taux d'intérêt influencera les résultats techniques du compte des contrats avec participation. Cela signifie qu'elle influencera aussi le barème des participations.

Le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) est l'un des facteurs que nous utilisons pour déterminer le montant à payer, sous forme de participation, au titre d'un contrat avec participation. Il ne s'agit pas du même taux que le taux de rendement du compte des contrats avec participation.

Le TIBP tient compte du rendement du placement du compte des contrats avec participation. Il lisse les mouvements à la hausse et à la baisse que subissent les résultats techniques du compte des contrats avec participation. Il ne comprend pas le revenu de placement des avances sur contrat.

Étant donné que nous lissons les hausses et les baisses, les changements de TIBP seront décalés des changements de taux d'intérêt et des rendements du compte des contrats avec participation. Si les taux d'intérêt sont faibles, le TIBP diminue généralement à l'avenir. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, le TIBP augmente généralement à l'avenir.

Le barème des participations peut changer. Lorsque vous discutez des illustrations avec les clients, nous vous recommandons de leur montrer les valeurs selon les hypothèses de barèmes des participations de rechange. Nous en présentons un qui suppose une diminution du TIBP de 1 %. Et un autre qui suppose une diminution du TIBP de 2 %.

3. Y a-t-il des modifications importantes apportées au barème des participations de l'assurance vie entière avec participation de l'Équitable à compter du 1^{er} juillet 2024?

Oui.

Le conseil d'administration a approuvé un nouveau barème des participations en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) changera. Il passera de 6,25 % à 6,40 % à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les autres résultats techniques utilisés pour calculer le barème des participations demeurent les mêmes.

4. Y a-t-il des modifications apportées au taux d'intérêt sur l'avance sur contrat?

Non.

Le taux de l'avance sur contrat demeurera à 6,50 %.

Ce taux s'applique à la plupart des nouvelles avances sur contrat ou à celles en cours et les avances automatiques de la prime. Il s'applique aux contrats Équimax^{MD} portant un numéro à neuf chiffres qui commence par un « 3 » ou un « 8 ».

Il se pourrait que les taux d'intérêt des avances sur certains contrats plus anciens puissent être différents puisqu'ils reposent sur le taux d'intérêt préférentiel.

5. Y a-t-il un changement de taux d'intérêt pour les participations laissées en dépôt auprès de l'Équitable?

Oui.

Le taux d'intérêt pour les contrats avec participations en dépôt changera. Il passera de 2,25 % à 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2024 pour tous les contrats d'assurance vie entière avec participation.

À propos des participations

6. Comment détermine-t-on le barème des participations?

Chaque année, nous surveillons le rendement du compte des contrats avec participation. Nous examinons les placements et d'autres facteurs qui ont une incidence sur le compte. Parmi ceux-ci, on retrouve les prestations de décès, les taxes et l'impôt, les frais, les avances sur contrat et les contrats résiliés. Tous ces éléments peuvent changer le rendement du compte.

Nous comparons notre évaluation du rendement de ces facteurs au cours de l'année avec les résultats réels. Nous utilisons des hypothèses prudentes afin de nous aider à évaluer le rendement. Les participations déclarées nous indiquent à quel moment les résultats surpassent les hypothèses. En partant de ce constat, nous sommes en mesure de comprendre comment le compte des contrats avec participation s'en est tiré au cours de l'année.

Si nous obtenons de meilleurs résultats que prévu concernant un facteur, il aura une incidence positive. Si, par contre, nous obtenons des résultats pires que prévu concernant un facteur, il aura une incidence négative. Certains facteurs peuvent en équilibrer d'autres. Par exemple, si les personnes vivent plus longtemps et que le nombre de personnes à qui nous versons une prestation de décès est moins élevé, ce qui est une bonne chose, les sommes restantes peuvent contribuer à compenser les creux dans les rendements des placements.

Selon les résultats de chacun de ces facteurs dans le compte des contrats avec participation, nous pouvons déterminer notre barème des participations. Le barème des participations sert à déterminer le versement de participation du contrat.

7. Est-il possible que l'Équitable ne verse aucune participation?

Oui.

Les participations futures ne sont pas garanties. Elles pourraient être de 0 \$. Cela nécessiterait le maintien de résultats de placement ou d'autres résultats techniques défavorables au titre du compte des contrats avec participation.

Une participation ne sera jamais négative et une fois portée au crédit, elle est désormais acquise.

Taux d'intérêt du barème des participations

8. Qu'est-ce que le taux d'intérêt du barème des participations?

Le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) est l'un des facteurs que nous utilisons pour déterminer le montant à payer sous forme de participation lié à un contrat avec participation.

Il ne s'agit pas du même taux que le taux de rendement du compte des contrats avec participation. Le TIBP tient compte du rendement du placement du compte des contrats avec participation. Le TIBP lisse les mouvements à la hausse et à la baisse que subissent les résultats techniques du compte des contrats avec participation. Il ne comprend pas le revenu de placement des avances sur contrat.

Étant donné que nous lissons les hausses et les baisses, les changements de TIBP seront décalés des changements de taux d'intérêt et des rendements du compte des contrats avec participation. Si les taux d'intérêt et les rendements du compte des contrats avec participation sont faibles, le TIBP diminue généralement à l'avenir. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, le TIBP augmente généralement à l'avenir.

9. Quels sont les facteurs qui influencent un changement du taux d'intérêt du barème des participations?

Le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) est influencé par les rendements du compte des contrats avec participation.

Les rendements du compte des contrats avec participation reposent sur les gains de placement des éléments d'actif. Les frais de gestion de ces éléments d'actif influencent aussi les rendements.

Pour gérer efficacement le compte des contrats avec participation, nous suivons des règles de base. On appelle cet ensemble de règles un « mandat ». Ces règles nous orientent sur la façon d'utiliser les éléments d'actif du compte des contrats avec participation. Elles soutiennent nos objectifs de croissance et de revenu à long terme pour nous aider à nous assurer que :

1. nous maintenons les garanties de nos produits; et que
2. nous avons assez de fonds pour verser des participations.

De plus, en vertu des lignes directrices de la *Loi sur les sociétés d'assurance*, nous devons de tenir des comptes séparés pour les éléments d'actif du compte des contrats avec participation et ceux de la compagnie. Ils sont conservés séparément des éléments d'actif qui soutiennent les contrats sans participation et de l'excédent de la compagnie.

10. Le taux d'intérêt du barème des participations est-il le même que le taux de rendement du compte des contrats avec participation?

Non.

Nous utilisons le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) pour prendre en compte du rendement des placements du compte des contrats avec participation. Le TIBP lisse les mouvements à la hausse et à la baisse que subissent les résultats techniques du compte des contrats avec participation afin de minimiser les répercussions importantes sur le barème des participations à court terme.

Le taux de rendement du compte des contrats avec participation représente le rendement des placements du compte des contrats avec participation au cours d'une année civile.

11. Le taux d'intérêt du barème des participations est-il le même que le taux de rendement au titre du contrat?

Non.

Il n'y a pas de taux de rendement précis pour un contrat d'assurance vie entière.

La croissance de la valeur de rachat n'équivaut pas à un taux d'intérêt précis comme c'est le cas pour l'assurance vie universelle. La croissance de la valeur de rachat au titre d'un contrat d'assurance vie entière provient entièrement des taux établis par des actuaires. Cela comprend la valeur de rachat garantie et les participations non garanties ainsi que la façon dont la ou le titulaire de contrat a choisi d'utiliser cette participation.

Le logiciel d'illustration intègre les calculs de taux de rendement interne (TRI) pour la valeur de rachat et la prestation de décès. Les calculs des taux de rendement interne sont pris en compte dans le barème des participations courant et les barèmes des participations de rechange.

Autrement dit, le TRI est une mesure du rendement d'un placement comparativement au montant investi à un moment précis. Pour chaque durée, il tient compte des primes payées par rapport à la valeur de rachat disponible en cas de rachat du contrat, et par rapport à la prestation de décès qui serait versée en cas de décès de la personne assurée.

12. Le taux d'intérêt du barème des participations de l'Équitable est-il comparable à celui des autres sociétés d'assurance?

Année	Équitable	Canada-Vie	Sun Life	Manuvie (avec participation) ¹	Empire Vie	iA (assurance vie avec participation)	RBC
2014	6,80 %	6,50 %	6,75 %				
2015	6,80 %	6,50 %	6,75 %		6,50 %		
2016	6,50 %	6,00 %	6,75 %		6,50 %		
2017	6,50 %	5,50 %	6,25 %		6,51 %		
2018	6,35 %	5,50 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %		
2019	6,20 %	5,25 %	6,25 %	6,25 %	6,00 %		
2020	6,20 %	5,10 %	6,25 %	6,00 %	6,00 %	5,75 %	
2021	6,05 %	5,10 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
2022	6,05 %	5,25 %	6,00 %	6,10 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
2023	6,25 %	5,50 %	6,25 %	6,35 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %
2024	6,40 %	5,50 %	6,25 %	S. O.	6,25 %	6,25 %	6,25 %

S. O. signifie que la compagnie n'a pas publié ses données à la date de la source indiquée ci-dessous.

¹ Le taux d'intérêt du barème des participations est celui du nouveau produit avec participation de Manuvie.

Les taux d'intérêt du barème des participations de 2024 sont des taux entrant en vigueur le 1^{er} juillet, à part celui de Manuvie. Le taux d'intérêt du barème des participations de Manuvie entre en vigueur le 1^{er} septembre 2024. Les taux des barèmes des participations de toutes les autres années sont en date du 31 décembre de l'année applicable.

Sources : Équitable; publications des rendements historiques des autres sociétés. Les renseignements reposent sur les documents publiés le 31 mai 2024.

Taille du compte des contrats avec participation

13. Combien de titulaires de contrat avec participation l'Équitable compte-t-elle?

À la fin de l'année 2023, l'Équitable comptait plus de 288,000 titulaires de contrat avec participation.

Ce qui implique plus de 205,000 contrats d'assurance vie entière avec participation.

14. Devrais-je me préoccuper du fait que l'Équitable ne soit pas une aussi grande entreprise que le sont les autres concurrents?

Bien que certains de nos concurrents soient de plus grande taille, nous ne croyons pas que cela soit nécessaire au succès des placements.

Notre capacité à rechercher des éléments d'actif de grande qualité au rendement attrayant qui est adaptée à notre profil de risque est plus importante.

La taille de notre compagnie nous donne la flexibilité dans notre choix de placement. Nous examinons les occasions de placement à court terme et à long terme également. Cela nous aide à agir selon les activités des marchés.

Nous détenons des placements publics et privés. Les placements publics sont négociés de manière générale. Tandis que les placements privés (parfois appelés placements non traditionnels) ne sont pas négociés de manière générale. Ils nous permettent d'assurer une diversification. Par la diversification, nous nous assurons de faire en sorte que l'argent de nos clients est réparti à divers endroits dans le but de minimiser le risque.

15. Qu'advierait-il du compte si l'Équitable devait faire face à une demande de réclamation importante?

La mortalité est un facteur qui fait partie des résultats techniques du compte des contrats avec participation. Il a une influence sur le barème des participations au fil du temps. Notre approche prudente de la gestion des risques contribue à garantir, dans l'éventualité d'une importante demande de réclamation, que celle-ci n'entraînera pas une volatilité excessive.

L'un des aspects de la gestion prudente que nous considérons pour le compte des contrats avec participation est de limiter le risque de mortalité en utilisant la réassurance.

C'est une compagnie de réassurance qui fournit justement la réassurance. Ils prennent une part du risque en échange de quelques primes que nous recevons.

16. Qu'advierait-il du compte s'il advenait un ralentissement important des marchés?

Un ralentissement important des marchés se traduit habituellement par des rendements de placement plus faibles dans le compte des contrats avec participation. Cela peut avoir une influence négative sur le barème des participations.

Le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) tient compte du rendement du placement du compte des contrats avec participation. Le TIBP lisse les mouvements à la hausse et à la baisse que subissent les résultats techniques du compte des contrats avec participation. Cela aide à limiter les effets de la volatilité sur le barème des participations.

Nous voulons nous assurer de prendre bien soin de l'argent de nos clients de manière responsable. Nous adoptons de bonnes stratégies pour gérer les risques, diversifions notre portefeuille et soutenons nos objectifs à long terme.

Par la diversification, nous nous assurons de faire en sorte que l'argent de nos clients est réparti à divers endroits dans le but de minimiser le risque.

17. Le taux d'intérêt du compte de contrat des participations de l'Équitable est-il comparable à celui des autres sociétés d'assurance?

Durée	Équitable ¹	Canada-Vie ²	Sun Life	Manuvie	Empire Vie	iA
1 an (2023)	6,03 %	6,80 %	N. P.	N. P.	5,93 %	7,38 %
2 ans (de 2022 à 2023)	4,52 %	0,57 %			5,61 %	-2,24 %
3 ans (de 2021 à 2023)	6,66 %	2,83 %			6,14 %	0,42 %
4 ans (de 2018 à 2023)	6,28 %	3,02 %			7,02 %	S. O.
5 ans (de 2019 à 2023)	6,52 %	S. O.			6,97 %	S. O.
10 ans (de 2014 à 2023)	6,26 %	S. O.			6,40 %	S. O.

s. o. = ce renseignement n'est pas disponible; n. p. = non publié au 31 mai 2024.

¹Le taux de rendement de l'Équitable est net des frais de placement. Il comprend également les rendements des avances sur contrat.

²Les taux de rendement du compte des contrats avec participation combiné de Canada-Vie.

Les valeurs indiquées dans le tableau sont des rendements moyens annuels utilisant la moyenne géométrique. L'Équitable a calculé les valeurs à partir des taux des rendements annuels des comptes des contrats avec participation publiés et disponibles.

Sources : Équitable; publications des rendements historiques des autres sociétés. Les renseignements reposent sur les documents disponibles au 31 mai 2024.

Placements dans le compte des contrats avec participation

18. Est-il possible de me fournir un aperçu de votre portefeuille de placements privés?

Notre portefeuille de placements privés comprend des éléments d'actif à revenu fixe privés. Ces éléments d'actif offrent du financement à diverses fins :

- projets d'infrastructure
- prêts d'entreprise garantis de premier rang
- facilités de crédit-bail
- obligations hypothécaires de premier rang

Les durées offertes sont généralement de 5 à 30 ans. Le placement moyen est de 5 millions de dollars à 10 millions de dollars.

Les rendements sont habituellement plus attrayants que ceux qu'offrent les obligations de sociétés publiques.

19. Est-il possible de me fournir un aperçu de votre portefeuille de placements immobiliers?

Les biens immobiliers et les prêts hypothécaires commerciaux dans lesquels nous investissons sont concentrés dans les grandes villes. Nous recherchons des propriétés qui génèrent un bon revenu. Leurs flux de trésorerie sont stables et permettent d'offrir un rendement stable. Nous recherchons également les propriétés qui apporteront une plus-value en capital.

Nous nous assurons d'avoir une bonne combinaison selon :

- le type de propriété – immeubles de bureaux, commerciaux et industriels; et selon
- le lieu géographique – dans les grands centres urbains partout au Canada et aussi dans la région de Waterloo et Hamilton

Nous investissons également dans des fonds immobiliers. Des gestionnaires de fonds professionnels expérimentés s'occupent de gérer ces fonds. Les objectifs de placement de ces fonds sont harmonisés à nos objectifs pour le portefeuille en titres immobiliers.

20. À quoi ressemble la participation sur le marché des actions?

Nous investissons dans les marchés des actions au moyen des fonds négociés en bourse (FNB). Nous investissons dans des FNB surtout au Canada et aux États-Unis, et aussi sur les marchés internationaux. Les FNB dans lesquels nous investissons suivent les principaux indices boursiers, comme le S&P/TSX ou le S&P 500 et aussi d'autres FNB qui investissent dans certains segments du marché. Nous choisissons les FNB en fonction des données fondamentales économiques et celles de l'entreprise, comme la croissance des bénéfices.

Statut de mutuelle

21. En qui consiste l'excédent?

Une partie des sommes du compte des contrats avec participation est affectée au compte de surplus de la compagnie. Ce compte est destiné à la croissance et au développement de l'Équitable. Cela nous aide ainsi à maintenir une solide assise financière. Autrement dit, nous avons la solidité financière pour nous permettre de réinvestir dans notre entreprise. Cela avantage les titulaires de contrat avec participation.

De plus amples renseignements sont offerts dans notre Rapport annuel, sous la rubrique [Ressources de la page Notre solidité financière](#).

22. Que gagne-t-on à souscrire un contrat avec participation auprès d'une société mutuelle?

Nous croyons que notre statut de mutuelle répond bien aux intérêts à long terme de tous nos titulaires de contrat, avec ou sans participation. En tant que mutuelle, nous ne sommes pas motivés par la pression d'actionnaires reliée aux résultats trimestriels. Cela nous permet de nous concentrer sur les stratégies de gestion qui favorisent une croissance à long terme prudente, la continuité et la stabilité.

Chez l'Équitable, nous nous efforçons tous les jours de créer de la valeur pour les clients. Les clients peuvent nous faire confiance – particulièrement, lorsqu'ils souscrivent des contrats des solutions d'assurance avec participation – ils bénéficient de notre soutien total pour les contrats qu'ils détiennent aujourd'hui et à l'avenir.

Notre rapport annuel récent est accessible en ligne sous la rubrique [Ressources de la page Notre solidité financière](#) où vous y trouverez des précisions sur le présent sujet et plus encore.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.